

MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



AVIS PUBLIC

Le 17 mars 2022,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 565 300, situé au 173, 20^e avenue, concernant une demande de lotissement qui aura pour effet de réduire la marge latérale minimale du bâtiment principal existant à 1.92 mètre et 1.77 mètre et la création d'un lot dont le frontage sera de 17.48 mètres.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RA-5, que la marge latérale minimale doit être de 2 mètres.
- Le règlement de lotissement #402 prévoit à l'article 3.3, tableau 3.3.1, un frontage minimale de 18 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0.08 mètre et 0.23 mètre de la marge latérale droite du bâtiment principal existant et de 0.52 mètre au niveau du frontage du futur lot.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 4 avril 2022 à 19h00
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL
Inspecteur en urbanisme

FREDY SÉRREYN
Directeur général